

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

ARRÊTÉ MUNICIPAL

relatif à l'Installation d'échafaudages sur la voie publique et aux Mesures de sécurité

Le Maire de la ville de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que la construction défectueuse des échafaudages établis sur la voie publique, et l'insuffisance des moyens de protection employés pendant les travaux effectués aux façades des immeubles, sont cause de fréquents accidents préjudiciables, soit aux ouvriers occupés à ces travaux, soit au public ;

Qu'il importe de prescrire un ensemble de mesures destinées à prévenir le retour de ces accidents,

Arrête :

TITRE PREMIER. — ÉCHAFAUDAGES FIXES SCÉLÉS OU NON DANS LES MURS DE FACE.

Article premier. — Tout échafaudage fixe, scellé ou non dans un mur de face et portant sur le sol aura ses planchers garnis de garde-corps sur les trois côtés faisant face au vide.

Cette disposition ne sera pas applicable aux échafaudages légers de courte durée, devant se déplacer fréquemment, et dont le plancher est à moins de 4 mètres de hauteur du sol.

Art. 2. — Les planches placées en travers des boudins horizontaux pour former plancher devront être jointives.

L'écartement des boudins ne devra pas être supérieur à 2 mètres.

Art. 3. — Les garde-corps auront 0 m. 90 de hauteur au moins ; ils seront ou pleins ou composés d'une traverse d'appui solidement fixée ; quand ils ne seront pas pleins, le plancher devra être entouré d'une plinthe ayant au moins 0 m. 25 de hauteur.

Art. 4. — Tout échafaudage fixe, dont la hauteur au-dessus du sol dépassera 6 mètres, sera muni d'un plancher de sûreté construit dans les conditions indiquées à l'article 2 ci-dessus et posé à 4 mètres environ au-dessus du sol.

Art. 5. — Partout où travailleront des ouvriers sur un échafaudage fixe, il sera disposé des toiles pour arrêter les poussières et empêcher la chute sur la voie publique des éclats de pierre ou de plâtre.

TITRE II. — ÉCHAFAUDAGES FIXES EN BASCULE ET EN SAILLIE SUR LE MUR DE FACE.

Art. 6. — Les pièces posées en bascule pour recevoir l'échafaudage seront de fort équarrissage si elles sont en charpente, de gros échantillon si elles sont en fer.

Elles recevront un plancher composé de plateaux de 0 m. 05 d'épaisseur minimum, qui reposeront sur trois traverses au moins.

Les dispositions des articles 1, 2, 3 et 5 ci-dessus sont applicables aux échafaudages légers employés en bascule.

Art. 7. — Il est fait exception pour les échafaudages légers employés sur les toits.

Toutefois, ces échafaudages devront également reposer sur

trois traverses fixées solidement aux parties résistantes de la construction et être munis, sur le côté faisant face au vide, d'un garde-corps et d'une plinthe disposés convenablement.

TITRE III. — ÉCHAFAUDAGES MOBILES OU FIXES, SUSPENDUS PAR DES CORDAGES.

Art. 8. — Tout échafaudage mobile aura son plancher garni d'un garde-corps sur ses quatre faces et sera suspendu par deux palans au moins, jusqu'à 6 mètres de longueur d'échafaudage, et par trois palans ou plus pour les échafaudages de plus de 6 mètres de longueur.

Mais, en aucun cas, l'écartement entre deux palans ne pourra être supérieur à 4 m. 50.

Toutefois, le garde-corps du côté du mur pourra être supprimé lorsque l'échafaudage aura pu être fixé solidement à des éléments résistants de la façade.

Art. 9. — Le plancher sera composé de fortes pièces solidement assemblées. L'emploi d'échelles pour cet usage est absolument interdit.

Art. 10. — Le garde-corps sera composé d'une traverse d'appui posée à la hauteur de 0 m. 90 minimum, avec plinthe dans le bas de 0 m. 25 de hauteur. Cette traverse d'appui et cette plinthe seront portées par des montants espacés de 2 mètres, solidement fixés au plancher au moyen d'étriers ou de boulons et non pas seulement cloués. Cet ensemble de plancher et de garde-corps devra être assemblé et rendu fixe dans toutes ses parties, avant sa suspension.

Art. 11. — Les cordages de suspension s'adapteront à des étriers en fer passant sous le plancher, garnis en haut d'un crochet ou d'une boucle. Ils se manœuvreront par des moufles amarrés ou fixés aux parties résistantes de la construction, telles que murs, pignons ou refend, arbalétriers et pannes des combles, etc. Les balcons, barres d'appui ou autres parties légères de la construction ne pourront, dans aucun cas, servir à cet usage.

Art. 12. — Les dispositions des articles 8, 9 et 10 sont seules applicables aux échafaudages fixes suspendus par des cordages.

TITRE IV. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 13. — Les prescriptions du présent arrêté seront applicables à partir du 1^{er} janvier 1913.

Art. 14. — M. le Commandant du corps des gardiens de la paix, MM. les Commissaires de police, M. l'Ingénieur en chef, directeur du service municipal de la Voirie, M. l'Architecte en chef de la Ville, M. l'Inspecteur principal de la voie publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 27 juillet 1912.

Le Maire de Lyon, Edouard HERRIOT.

CHRONIQUE DES VACANCES

Le choix d'une villégiature alpestre. — La chaîne de la Jungfrau et de la Blumlisalp. — Les vallées de Steig et de Lauenen. — Un lac enchanteur. — Un pensionnat de jeunes misses à l'hôtel. — Les concerts tyroliens. — La sirène allemande. — Envoi du soleil des Alpes.

La Suisse est le pays des villégiatures de vacances par excellence. Il y en a pour tous les goûts. Les mondains qui ont la nostalgie des théâtres, casinos, kursaals, que les chaleurs de l'été ont fermés jusqu'à la saison prochaine, peuvent y retrouver ces mêmes éléments de distraction, accompagnés de stands aménagés pour les nobles jeux du football, du lawn-tennis, du hockey ou du polo.

Les rives du lac Léman sont riches en stations de ce genre : Ouchy, Vevey, Montreux, Territet forment un collier de perles qui sertit les eaux de saphir depuis Lausanne jusqu'à Ville-neuve.

Ceux qui désirent retrouver les mêmes prérogatives mondaines dans un cadre plus grandiose ont Interlaken la Belle, que bercent les eaux tranquilles de deux lacs aux charmes incomparables, qui sont les lacs de Thun et de Brienz, et encore plus loin et toujours plus haut, Saint-Moritz, dans la merveilleuse Engadine, et bien d'autres sur les bords enchanteurs des lacs de Lucerne et de Zurich.

Ceux qui recherchent les grands sites alpestres se rendront dans la vallée de Zermatt au centre d'un cycle de glaciers qui vous environne de toutes parts et dont les points culminants sont la formidable pyramide du Matterhorn et la masse neigeuse du mont Rose. Au bord de la vallée du Rhône, ils pourront contempler de près la reine des glaciers de l'Oberland, la blanche Jungfrau qui forme avec sa sœur, la magnifique Blumlisalp, le plus merveilleux couple de vierges de neige des Alpes de l'Helvétie, en se rendant à Lauterbrunnen, à Grindlenwald, à Wengen ou à Wengen Alp.

Ceux qui sont plus modestes, comme votre serviteur, qui vont dans la montagne pour fuir le tumulte des villes et les flânas des casinos et goûter le charme des solitudes alpestres, toutes embaumées des effluves résineux des pins et bercées du susurrement des sources, remarqueront que les robes d'hermine des deux princesses qui portent les doux noms de Jungfrau et de Blumlisalp se prolongent au sud-ouest par une longue queue de glaciers qui s'appellent le Wildstrubel, le Wildhorn, et les Diablerets.

Cette crête qui fait suite au massif de la Jungfrau et de la Blumlisalp, s'étend entre la vallée du Rhône, au sud, et le chemin de fer de l'Oberland qui va de Montreux à Spiez en suivant la vallée des deux Simmes.

Cette longue chaîne qui commence aux Diablerets et se termine dans un épanouissement gigantesque des glaciers de la Jungfrau, du Mönche et de l'Eiger, jusqu'à la vallée de l'Aare, présente donc un versant sud dont le pied est baigné par le Rhône sur toute sa longueur et un versant nord qui est limité par la vallée des deux Simmes et les lacs de Thun et de Brienz qui en forment comme le prolongement naturel.

Le versant sud se dresse presque à pic sur la vallée du Rhône et ne présente que des cols de difficile accès, tels que ceux de la Gemmi, du Saletsch et du Rawyl. Le versant nord, au contraire, se développe sur une grande étendue sillonnée de contreforts et de vallées qui, du pied des glaciers, s'étendent en pentes relativement douces, jusqu'au thalweg des deux Simmes, de Montbonon à Spiez.

Ces vallées, de directions perpendiculaires à la crête de la longue chaîne de glaciers, correspondent chacune à l'un des sommets neigeux qui jalonnent la gigantesque arête. Les vallées de Grindelwald et de Lauterbrunnen aboutissent aux massifs de l'Eiger et de la Blumlisalp. Puis ce sont les vallées de Kienthal, de Kandersteg et d'Adelboden qui viennent buter contre les parois occidentales de la Blumlisalp et contre celles du Balmhorn et du

Wildstrubel. De Zweisimmen, situé au milieu de la ligne de l'Oberland, part la vallée de Lenk, qui se prolonge jusqu'au col du Rawyl par lequel on franchit la crête entre le Wildhorn et le Wildstrubel. Enfin, en face de Gstaadt, s'ouvrent les deux vallées divergentes de Lauenen et de Gsteig dont l'une s'arrête au pied du Wildhorn et l'autre aboutit à la base des Diablerets.

La vallée de Steig est large, droite et d'aspect assez monotone, mais le fond du décor, formé par les rochers neigeux et fantastiquement découpés des Diablerets, forme un paysage alpestre d'un grand intérêt et qui tranche d'une manière saisissante sur la vallée latérale, boisée et verdoyante, qui conduit au col du Pillon.

Beaucoup plus pittoresque et plus attrayante est la vallée de Lauenen, qui s'élève, à partir de Gstaadt, à travers des vallons accidentés, tour à tour tapissés de verts pâturages ou couverts de forêts touffues. Les monts qui la bordent sont boisés jusqu'au sommet et les crêtes sont dentelées par les flèches serrées des sapins. La vallée va se rétrécissant de plus en plus et bientôt, entre les versants opposés, qui semblent se rejoindre à la base et lui font un cadre de forêts, surgit la masse gigantesque du Wildhorn dont le manteau d'hermine s'étend sur le vaste champ de neige du Geltengletscher.

Enfin, on atteint le village de Lauenen, à l'altitude de 1.260 mètres. Cette petite localité, située sur ce Lauibach, à 6 kilomètres environ du fond de la vallée, est posée sur un mamelon verdoyant, surmonté de hautes chaînes dont les pieds sont revêtus de prairies d'émeraude et la tête couronnée de sombres forêts de sapins. En face, s'étale dans toute sa magnificence le massif du Wildhorn dont le pic s'élève à 3.264 mètres au-dessus des mers de glace du Gelten et du Ténéhet.

Mais poursuivons jusqu'au fond de la vallée. C'est un véritable cirque fermé de tous côtés par les remparts à pic du Wildhorn et de ses contreforts, dont les principaux sont le Spitzhorn et le Niensenhorn. De superbes cascades se précipitent des étages superposés, en torrents laiteux, issus des glaciers du Gelten et du Dungen. Et dans ce cirque de monts neigeux et boisés et serti comme un joyau, le joli lac de Lauenen, dont la nappe nacrée, qu'aucun souffle ne ride, reflète, tour à tour, dans le miroir de ses eaux limpides, l'éclat argenté des champs de neige, les sombres flocons des nuages, ou les théories de sapins qui semblent dévaler en lignes serrées de la montagne jusqu'au bord du lac pour aller y goûter la fraîcheur d'un bain de cristal.

C'est à Lauenen, dans cette retraite si pittoresque et plutôt sauvage que j'écris cette chronique des vacances. Dans l'hôtel modeste mais confortable que j'habite, on ne rencontre ni prince russe, ni snobs parisiens. A part votre serviteur et les siens, le « Gasthof zum Bären » est rempli uniquement par un pensionnat de jeunes et autres misses anglaises que cette solitude alpestre ne paraît nullement assombrir.

Il faut dire que leurs rires frais et chauds à la fois sont à peu près les seuls rayons de soleil dont nous sommes gratifiés dans cette belle saison qui fera époque parmi les plus diluviennes du siècle. Aussi, il fait ici un froid de loup, mais ces Anglaises doivent avoir absorbé tout le « coal » des mines de charbon du Royaume-Uni, car leur chaleur interne les incite à ouvrir toutes grandes les portes et fenêtres de l'établissement, ce qui n'a rien de réchauffant pour nous autres gens du Midi.

Ce temps sibérien et de nature ultra-pluviale n'arrête pas cependant les intrépides qui ne craignent pas d'aller cueillir l'edelweiss, cette jolie fleur de neige emmitouffée dans ses pétales laineux, sur les alpages les plus humides et les plus marécageux.

Aussi, l'on revient de ces excursions dans un état hygrométrique inénarrable et l'on passe en définitive le meilleur de son temps à se mouiller de la tête aux pieds et à se sécher comme l'on peut.

Le soir, après dîner, on fait un peu de musique au salon. Puis on jouit encore du concert très original que veulent bien nous donner nos hôtes en chantant des airs tyroliens. Ils sont trois : deux jeunes filles de la maison et le frère, une basse chantante très agréable à entendre.

Rien n'est plus harmonieux que ces chants du Tyrol, si délica-

tement nuancés et si pleins de contrastes chromatiques. La basse chantante forme le fond du chant ; on dirait le grondement lointain du vent à travers les gorges profondes de la montagne ; tandis que les voix fraîches des chanteuses éclatent comme un chant d'alonette aux notes de cristal. Il semble que tous les bruissements de la nature, le glouglou des cascades, le frôlement des aiguilles de pins, les chants des oiseaux et tous les échos de la montagne sont fondus, combinés, harmonisés dans ces mélodieuses cantilènes.

Le jour, si l'on veut se tenir au sec, on n'a d'autres ressources que la lecture ; on peut même se risquer, comme je l'ai fait, à traduire en vers une de ces poésies vaporeuses des auteurs allemands qui se marient si bien avec les brumes de la montagne. Il s'agit de *la Lorelei*, célèbre chanson de Heine, qui est toujours l'écho de la légendaire sirène antique :

Mon âme est pleine de tristesse,
Je ne sais pour quelle raison ?
Peut-être une ancienne chanson
Qui hante mon esprit sans cesse...

Sur les flots tranquilles du Rhin,
La fraîcheur des nuits se déploie ;
Le haut des monts, comme un écrivain,
Aux ultimes rayons flamboie.

Là-haut, assise en ce décor,
La plus superbe créature,
La jeune femme aux bijoux d'or
Lisse l'or de sa chevelure.

Un peigne d'or est dans sa main,
Elle chante une mélodie
Dont la saisissante harmonie
Vibre d'un charme surhumain.

Au cœur, un farouche malaise
Saisit l'homme dans son esquif ;
Il ne prend pas garde au récif,
Ses yeux fixés sur la falaise.

Bientôt la barque et le nocher
Ont sombré dans l'onde entr'ouverte ;
La Lorelei sur son rocher
Par ses chants a causé leur perte.

Mais, ô merveille ! le soleil respandit dans le ciel pur et les glaciers réfléchissent sa clarté comme un miroir d'argent. Prenons vite la pique ferrée et en route pour les sommets radieux ! Terminons donc ce long article que vous pardonnerez, chers lecteurs, s'il vous apporte sur ses lignes le beau temps et le clair rayon du soleil des Alpes.

DARYMON.

GRENOBLE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE URBAINE¹

POUR M. XAVIER BÉTHOUX
En gage de bien cordial souvenir.

M. Raoul Blanchard, professeur de géographie à l'Université de Grenoble, a prononcé à l'« Académie Delphinale » un discours de réception qui, sauf les vingt premières lignes, consacrées aux inévitables remerciements, est une étude — très fouillée, nourrie de faits et d'observations — du développement de Grenoble à travers les âges.

Il n'est pas sans intérêt pour les constructeurs lyonnais de voir comment leur voisine, et peut-être, bientôt, leur rivale, la future capitale du Sud-Est, après avoir longtemps sommeillé dans la coque étroite de son enceinte romaine, s'est brusquement réveillée et, rompant tout à coup toutes ses entraves, a dans les dernières années du dernier siècle, quadruplé comme

population et s'est augmentée de territoires qui ont triplé son étendue.

De cette étude, il se dégage quelques enseignements qui seront à retenir si, comme on l'annonce, on institue à Lyon une Commission chargée de régler et d'organiser l'extension de la ville.

**

Grenoble exista aux temps qu'on nomme préhistoriques et protohistoriques. On a trouvé, dans le quartier du « Jardin de Ville » et du Palais de Justice, des restes certains de cette très ancienne existence. On affirmait, jusqu'ici, que la très vieille ville était née sur la rive droite de l'Isère, au pied du mont Rochais, là où de bonne heure s'établit le vieux quartier de Saint-Laurent. M. Blanchard ne croit pas à cette situation de la primitive agglomération grenobloise.

Cularo est bien née sur la rive gauche de la rivière. Ce n'était probablement qu'un poste de passeurs qui s'étaient installés là parce que c'était le seul point par où l'on pût passer de l'autre côté de l'eau. Et aussi, si on remonte à ces toutes premières origines, l'Isère n'était pas en fait l'Isère que nous connaissons. Le Rhône, après Culoz, suivait une large dépression du Bourget qu'il gagnait par le canal de Savières, puis arrivait par Chambéry et la Leysse, en traversant un seuil qui, sans doute, n'existait pas, dans la vallée du Grésivaudan, et le cours d'eau, alors formé par le confluent de l'Isère et du Rhône, avait une énorme importance. Ce sont là les conditions primitives avec lesquelles les premiers habitants de Grenoble ont dû compter. Avec leurs frères canots allongés en périssoires, les rameurs énergiques et habiles savaient, sans doute, les chemins qu'il fallait choisir au fil de l'eau, pour gagner l'une ou l'autre rive au travers des remous et des courants.

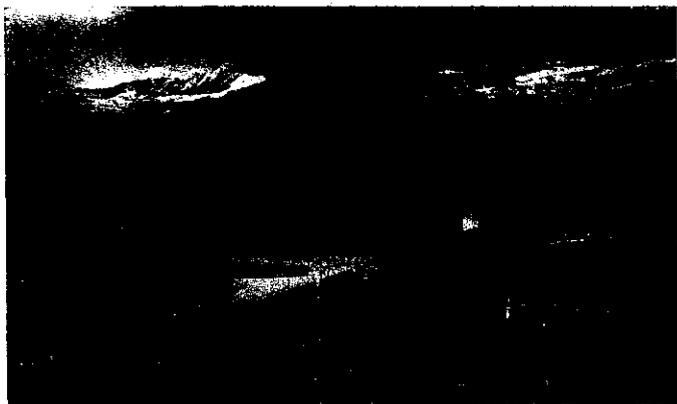
La première notion précise qu'on ait de la petite bourgade de Cularo est bien plus récente. C'est une lettre du fondateur de Lyon, de Munatius Plancus, écrite à Cicéron pendant les luttes entre Antoine et Brutus. Plancus résolut d'aller au secours de Brutus assiégé dans Modène, mais comme il préparait son passage des Alpes, il apprit la défaite d'Antoine. Son assistance devenant alors inutile, il résolut du moins de secourir Lépide qui va, au sud de la Gaule, être attaqué par Antoine. Il jette un pont sur l'Isère : « *in Isara, flumine maximo, quod in finibus est Allobrogum, ponte facto.* » Il va donc porter son aide à Lépide, n'en est plus qu'à 70 kilomètres, quand il apprend la défection de celui-ci. Il se hâte de rentrer dans le pays des Allobroges, d'où il écrit à Cicéron ces tristes nouvelles.

Grenoble jouit bientôt du sage gouvernement et des avantages de la Paix romaine. Cularo est alors un *vicus* de la cite viennoise. La ville prend une certaine importance, parce que c'était une station forcée de la route de Vienne en Italie par la vallée du Drac, puis de la Romanche jusqu'au col du Lautaret, — que la voie romaine franchissait pour gagner la vallée de la Durance à Briançon — puis, de là, s'élever à nouveau jusqu'au col du mont Genève. Cette route romaine est encore visible sur bien des points ; les habitants du pays l'appellent le « chemin d'avant le Déluge », — la « chaussée des Sarrasins ». Elle présente toujours son double rail en creux¹ avec

¹ Bulletin de l'Académie Delphinale, t. IV, 1910.

¹ M. Chabert, l'Académie Delphinale en Oisans.

1 m. 44 d'écartement ; elle est coupée de deux portes monumentales au hameau de Bons. A ce moment, Cularo fut un poste de douane, si l'on peut dire : on y percevait « l'impôt du quarantième » sur les marchandises qui circulaient sur la voie impériale et qui franchissaient le pont romain, placé sans doute là où fut aussi le pont Saint-Hugues. Que sur l'autre



GRENOBLE : LES QUAIS ET LE MOUCHEROTTE

rive, à l'autre tête du pont, il y ait eu aussi une petite ville, c'est chose à peu près certaine. Mais la ville de Cularo était bien sur la droite de l'Isère et, comme M. Blanchard, nous estimons aussi que là était bien la bourgade primitive où se trouve maintenant le beau bronze de la « Sentinelle gauloise » du sculpteur Ivoy. Le pont s'appuyait au tertre formé par les places aux Herbes et Claveyson, les rues des Clercs, Pérollerie et Brocherie. Et la grande rue du Vieux Romain était la rue qui aboutissait au Pont, la *via Media*, qui devint en partie la rue Meyne.

* * *

Au III^e siècle de notre ère, Cularo s'entoura de remparts. La muraille romaine encerclait tout ce qui constituait la ville agglomérée, qui, peut-être aussi, était moins grande et moins peuplée qu'elle ne l'avait été cent cinquante ou deux cents ans auparavant. Cette muraille formée de débris de toutes sortes, reliés par le fameux ciment romain, a résisté à tous les assauts et a subi toutes les fortunes, bonnes et mauvaises, qui, jusqu'au XVI^e siècle, s'abattirent sur la ville. Mais déjà Cularo avait changé de nom. Elle s'appelle Gratianopolis. Au lieu d'être un simple *vicus*, elle devient une des treize cités dont Vienne est la métropole, probablement en 379, date du passage de Gratien dans la Viennoise. En effet, en 381, un évêque assistant au Concile d'Aquilée s'y qualifie : « *Dominus episcopus Gratianopolitanus* ». Gratien était un empereur chrétien d'une profonde conviction religieuse, puisque, tandis que Constantin le Pieux plaçait son père encore au rang des divinités nationales et ordonnait en son honneur un culte public, Gratien, bien plus radical dans ses opinions, défendait aux sénateurs romains de continuer au sein de leur Assemblée les sacrifices qu'ils avaient accoutumés de faire devant la statue de bronze de la Liberté.

Un des événements qui eurent le plus d'influence sur le développement historique de notre pays, la défaite des Burgondes par Attila, eut sa répercussion dans l'histoire de l'Allobrogie. En 1436, les Huns font un tel massacre des Burgondes que, selon saint Prosper, ils périrent à peu près tous. Mais

quelques rares survivants vinrent s'installer en Savoie, avec la permission du général romain Aétius, vers 439. La Savoie est donc, malgré le fameux chant des « *Allobroges vaillants* », le pays des Burgondes vaincus, qui bientôt furent très nombreux et très puissants. Leur domination s'étendit jusqu'à Grenoble et à Die, dont ils chassèrent l'évêque saint Marcel, nommé par le métropolitain de Vienne saint Mamert, au détriment des droits de l'évêque métropolitain d'Arles¹.

Les Burgondes étaient les plus civilisés des Barbares. Ils discutaient avec passion les dogmes de l'Eglise, et, s'ils étaient ariens, du moins en donnaient-ils savamment les raisons. Dans la Grenoble burgonde, toujours étroitement ceinte de ses remparts romains, on discuta plus passionnément qu'ailleurs si Dieu était triple en son essence et si le Christ était bien Dieu. Mais les jours de ce premier royaume étaient comptés, et, malgré la victoire de Vézeronce, les Burgondes subirent le joug des Francs. Quand, plus tard, un second royaume de Bourgogne se forma dans le pays qui va du Rhône aux Alpes, son suzerain était bien le César allemand, le chef du saint Empire romain germanique. Mais cette suzeraineté permettait aux gens du Dauphiné, de Savoie et de Provence, de se gouverner à leur guise. Profitant de leur réelle indépendance, et sans titre ni droit certain, l'évêque de Grenoble Isarn, et un comte d'Albon, Guigues, réussirent à instaurer sur la ville leur jumelle souveraineté. Dès lors les comtes d'Albon sont des maîtres de plus en plus obéis et de moins en moins contestés des pays de l'Isère. Grâce à l'émulation qui existe entre les évêques et les comtes, la population grenobloise semble vivre dans une quiétude relative. Cette population est pauvre et vit dans un pays que ses rivières ravagent sans cesse. Mais déjà on y tisse les belles toiles de chanvre et on y tanne les peaux des chèvres de la montagne. Les maladies pestilentielles, les fièvres et les inondations la déciment de temps en temps, mais elle est toujours la gardienne du Pont de l'Isère et elle est l'auberge forcée des voyageurs et des marchands. Grenoble compte au XIII^e siècle quatre mille habitants seulement. Mais déjà elle s'est évadée de son enceinte et le faubourg de la rive droite fait partie de son agglomération en 1244. La plus terrible des inondations de l'Isère est de 1219. C'est à ce moment que l'autorité des Dauphins semble s'être tout à fait imposée et que, sur les sceaux, on voit apparaître leur symbole mystérieux autant que bien connu. Nous avons dit que le premier des maîtres de Grenoble, Guigues, croit-on, était un comte d'Albon. Ce sont ses successeurs qui, dès l'aube du XII^e siècle, prirent pour armoirie le Dauphin, dont l'origine est encore inconnue. Peut-être est-ce un simple jeu de mots, que fit naître la similitude du nom de Delphin, que portèrent quelques-uns d'entre ces comtes, et celui de ce symbole marin². Mais une belle légende, recueillie par M. Paul Perret, explique bien plus aimablement la signification de cette mystérieuse figure : « A Sassenage, le beau Guigues, seigneur d'Albon, aima la fille de Mélusine et réussit à l'épouser. Mais un jour par semaine, elle redevenait Sirène ; ce jour-là, elle fuyait son époux et regagnait le palais de sa mère. Vainement Guigues lui avait juré de ne pas troubler ses absences ; chaque semaine, la jalousie le torturait davantage. Au risque de mentir à son

¹ Voyez Prud'homme, *Histoire de Grenoble*, p. 34 sqq.

² Cf. J. Roisan, *Description des Sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné*.

serment; il voulait la suivre; il la suivit, mais il la retarda. Or, sur le seuil du Palais enchanté, où elle arrivait trop tard, voici qu'elle perdit sa délicieuse forme féminine. Elle reprit pour toujours cet ancien corps que l'amour de Guigues lui avait fait perdre. Sur son casque, le pauvre amoureux voulut du moins qu'on ciselât une petite sirène d'or et d'argent; et ses descendants prirent le nom de Dauphins¹. »

Grenoble, sous l'administration de ses Dauphins, donc, et de ses évêques vit bourgeoisie et prospère doucement; comme les habitants réclament douze bateaux sur l'Isère pour leur commerce, on leur en donne huit. Il se fonde des banques juives qui succèdent aux banques lombardes trop dures et par trop usurières. Mais cette prospérité ne dure pas. Au xv^e siècle, les pestes, les famines réduisent les ressources de la cité, ses habitants meurent ou émigrent, les inondations se multiplient². En 1440, on ramène de 240 à 200 le nombre des feux solvables: en 1447, on les réduit à 140, et en 1450 à 110.

Mais la pire chose et le pire malheur pour la ville fut le passage, à travers ses rues et ses places, des troupes royales qui, sans interruption, et, dit M. Blanchard, au grand dommage de la fortune, de l'honneur et de la vie de ses habitants, se rendent en Italie par les cols du mont Genève ou de Larche.

Puis après les troupes françaises dont Grenoble est forcément le gîte d'étape, puisque c'est là où elles peuvent seulement traverser l'Isère, viennent les huguenots qui d'abord s'y tiennent et y résistent à Laurent de Sassenage et à Maugiron. Devenue citadelle catholique, Montbrun et Lesdiguières viennent insulter ses remparts. Enfin en septembre 1591, Lesdiguières l'emporte, et chasse du pays, par la victoire de Pontcharra, les Espagnols et les Savoyards.

*
**

Pendant la période très longue que nous venons de parcourir, Grenoble, hôtellerie sur une route, pont sur une grande rivière, chef-lieu d'un mince gouvernement et siège d'un évêché, n'avait vécu que comme un gros bourg féodal et dans ses rues étroites, ses places resserrées, sa population vivait sans air, sans lumière et sans hygiène. Cependant malgré ces mauvaises conditions de prospérité et de santé, elle s'était sans doute enrichie et embellie. Des monuments importants et harmonieusement dessinés s'élevaient sur ses places et ses carrefours. La crypte de Saint-Laurent, dont il ne faudrait pas parler quand on parle de la véritable ville de Grenoble, s'était élevée au vi^e siècle. Une partie de la cathédrale date des premiers temps carolingiens. De l'époque gothique subsistent les parties principales de Saint-André, de Saint-Hugues, de Notre-Dame et enfin de la Renaissance date la merveille de la ville, son Palais de Justice, terminé seulement sous Louis XIV.

Le premier des Dauphins était mort dans une cellule du couvent. Ce fut aussi le sort du dernier d'y mourir, après avoir abdiqué en faveur du duc de Normandie, le futur Jean le Bon. Il s'enferma lui aussi dans un monastère qu'il avait richement doté. Assombri par des deuils successifs, par la mort

¹ G. Dupont-Ferrier, *Journal des Débats*.

² Le débit moyen de l'Isère, devant Grenoble, est de 64 mètres cubes en basses eaux; il a été de 2.000 mètres cubes pendant l'inondation de 1859. Le Drac a passé de 25 mètres cubes de débit moyen à 1.800 mètres cubes en 1856, pendant une crue exceptionnelle. La pente de l'Isère est, vers Grenoble, de 75 centimètres par kilomètre, celle du Drac, de 4 mètres par kilomètre.

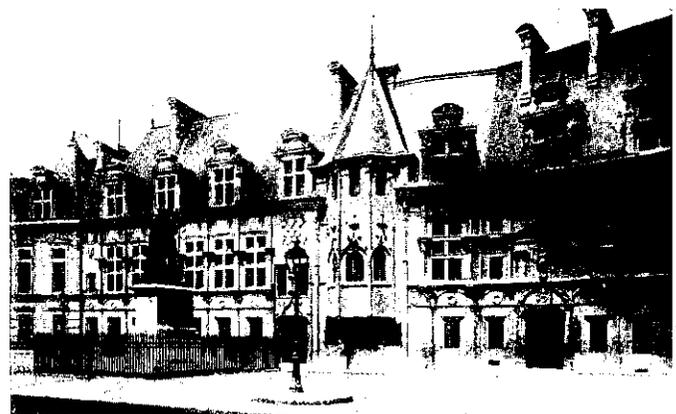
de sa femme la Dauphine Marie des Baux, arrivée à Rhodes, le 10 juin 1347, déçu dans ses rêves de gloire et de croisades prestigieuses, Humbert signa à Villeneuve-les-Avignon, le 23 février 1343, dans la chambre même du pape Clément VI, le traité de cession de ses Etats. Mais ce traité ne devint définitif que le 30 mars 1349. Humbert, dernier Dauphin de Viennois, mourut le 22 mai 1355. « A la fin de cette année, l'épée et l'étendard de Saint-Georges, insignes de la Souveraineté delphinale, furent solennellement remis au dauphin Charles, à Sarcelles, près de Saint-Denis, par Ogier Rivière, sergent d'armes du Roi de France. » (Prud'homme).

Une fois la ville aux mains des souverains français, nous avons vu combien elle eut à souffrir de la politique de nos rois, — dont les armées, gagnant l'Italie, la meurtrirent si souvent, — puis des désastres des guerres religieuses, et enfin de la prise de la ville par Lesdiguières. C'est à ce point où nous nous étions arrêtés.

*
**

Le xvi^e siècle fut une période de prospérité. L'enceinte fortifiée qui datait toujours des Romains fut éventrée et portée, à l'est jusqu'à la ligne actuelle des fortifications de l'Île-Verte. On en suit actuellement la trace au sud du plan de la ville, aux mille accidents du tracé de la place du Lycée, de la rue Condillac, de l'Arsenal et de la rue Sainte-Ursule. Le tracé nouveau enfermait une surface de 120 unités pour 15 ou 20 primitivement encerclées. Comme l'enceinte romaine était d'une surface de 9 hectares, la nouvelle fermait donc au bas mot 55 hectares. On fit pénétrer le grand chemin de Lyon à Grenoble par le bord de l'Isère et la Porte de France; les deux rives de l'Isère appartenaient à la même cité.

Pendant la plus grande partie du xvii^e siècle, Grenoble traverse une ère de grande prospérité. On blanchit ses maisons, on assainit ses rues, on creuse des égouts, on canalise le Dragnet et le Verdaret, — innombrables sentines répandant une infecte odeur! — Le blé des plaines arrive à ses marchés grâce à sa rivière, son chanvre est expédié aux tisseurs de Voiron; un service de voitures s'établit, en 1623, entre Gre-



GRENOBLE : LE PALAIS DE JUSTICE ET LA STATUE DE BAYARD

noble et Lyon, et déjà les industries grenobloises des gants et des cartes à jouer éclipsaient toutes les autres et aussi tout autre commerce. A ce moment la ville compte 14.000 habitants et, en 1685, elle en a 22.800!

Déjà le mouvement était commencé qui entraînait dans les agglomérations urbaines les populations rurales. La vie mo-

derme avait esquissé son évolution avec son attirance invincible des ruraux vers les centres et les milieux industriels. Certes, la vieille loi romaine qui devint la loi des Burgondes et la loi féodale était cruelle et dure, qui obligeait le paysan à vivre et à mourir sur la terre où il était né ; mais n'est-ce pas à ses prescriptions que nous devons le défrichement et le peuplement de nos provinces ? Lorsque cette loi devint lettre morte, trop d'intérêts retenaient le campagnard à ses champs et la loi fut comme maintenue par les forces aveugles des faits et des choses. Mais maintenant que de jour en jour ces faits, ces choses tombent en ruine, que nul intérêt n'attache plus le prolétaire à la glèbe, nous voyons le congestionnement des villes s'accélérer, les campagnes être désertées, et les races, robustes et saines au grand air, mourir d'anémie et de misère dans les cités menaçantes. Quand les règlements — tyranniques, dit-on, — des maîtrises et des jurandes eurent été brisés par la Révolution, l'habitude prise de l'apprentissage survécut aux règlements, mais l'habitude, sans obligation ni sanction, disparut et bientôt nous n'aurons plus en France d'ouvrier sachant parfaitement son métier, inhabile, d'ailleurs à en pratiquer aucun.

Malgré les vides que l'Edit de Nantes creuse dans la ville, elle grandit encore en population et se trouve de nouveau à l'étroit dans ses murs, Vauban estime ses habitants à plus de 33.000 et projette d'agrandir le périmètre de ses murailles. Le plan de Vauban n'est pas mis à exécution, mais le duc de Créqui rejette à l'ouest la ligne des remparts jusqu'au boulevard de Bonne et à l'Hôpital (1673).

**

Il semble que dès ce moment commence une période de régression dans le développement de Grenoble, et ce n'est qu'au premier quart du XIX^e siècle que Grenoble retrouvera ses 22 ou 25.000 habitants. En 1801, sa population n'était plus que de 20.064 personnes : la population actuelle de Bourg-en-Bresse.

Et ses conseillers, ses soldats, ses prêtres, ses religieux, tous ses gros commerçants et marchands l'ont quittée, emportant avec eux leur fortune — sa fortune ! — leur supériorité de gens riches et élégants, leurs habitudes de fête et de courtoisie.

Mais une ère nouvelle va s'ouvrir. A la période révolutionnaire, aux temps de la ville sordide et abandonnée de 1830, bientôt succède une suite de temps nouveaux de prospérité et d'activité, activité due à la découverte des calcaires à ciment à la Porte-de-France et dans ses alentours, — à l'exploitation des mines d'antracite de la Mure, et, grâce à la découverte de Xavier Jouvin, à une renaissance de l'industrie du gant.

Les couches de terrain oxfordien et crétacé donnent un ciment artificiel, formé de la double cuisson de deux éléments contenant une inégale proportion d'argile, tandis que les couches de Berrias, à la base même du crétacé, donnent juste la proportion d'argile nécessaire, sans qu'il soit besoin de mélange. Comme le combustible se trouvait à proximité, l'industrie du ciment se développa très vite et prit à Grenoble de très grandes proportions.

Vers la même époque, une autre industrie prit naissance et rapidement aussi prospéra à Grenoble : celle des chapeaux de paille. Enfin, après les retentissantes expériences de Marcel

Desprez sur le transport de la force motrice, l'exploitation des forces naturelles de la houille blanche commença. Les torrents qui viennent à l'Isère, au Drac ou à la Romanche, les eaux du Vercors, de Belledonne et de la Chartreuse se sont laissés prendre plus de 100.000 chevaux de force : 20.000 pour le Drac, 41.000 pour la Romanche, 17.000 pour le Bréda, 11.000 pour le Grésivaudan, 4.500 pour le Guiers, 4.000 pour la Bourne, 2.500 pour le Furan.

L'industrie de la force électrique a nécessité un outillage métallique qu'il fallait créer pour chaque cas et l'industrie annexe de la métallurgie d'installations électriques ne tarda pas à voir le jour et à grandir dans la région dont elle faisait la fortune, bien que le combustible dont on se doit servir soit la lourde houille noire péniblement amenée du bassin de Saint-Etienne, et la matière première, les gueuses de fonte préparées à Alais ou en Lorraine.

Le machinisme et l'abondance de la main-d'œuvre groupèrent encore dans la vieille cité de Gratien les ébénistes, qui travaillent les bois de noyers incomparables de la vallée de l'Isère, les imprimeurs qui s'y sont multipliés, les brodeuses, les lingères, dressées à leur métier par la couture délicate des gants.

**

Ce sont bien les gants qui sont restés la grande spécialité de Grenoble, puisqu'il s'y fabrique actuellement plus d'un million de douzaines de paires de toutes qualités et de tous prix, occupant dans la ville environ 16.000 personnes¹. Aussi, peu à peu, cette extension de la vie commerciale et industrielle de Grenoble avait obligé le Génie militaire à reporter l'enceinte des remparts plus au sud et à augmenter, comme d'un double fond, l'enceinte de Créqui. Ce fut le périmètre d'Haxo. Mais les quartiers annexés se peuplèrent mal et ne réussirent pas à devenir partie de la substance vivante de la ville.

Le chemin de fer avait déjoué les calculs des ingénieurs de forteresses. Ce fut à l'ouest, en dehors de ses nouveaux murs, que la ville s'augmenta. Bientôt la « rue de la Gare » se peupla et son quartier se construisit, et les lignes de voies nouvelles, ouvertes entre la gare et les abords de l'enceinte

¹ Il n'est pas sans intérêt de donner ici la chronologie du développement de l'industrie gantière à Grenoble :

1489. Il n'y a pas de gantier dans la ville.

1664. Il y a à Grenoble un gantier qui s'intitule « gantier du roy ».

1705. Il y a quelques marchands qui préparent des peaux et font des gants.

1718. Les gantiers font partie de la première des quatre catégories de marchands de la ville.

1754. Il existe 25 maîtres gantiers.

1761. — 43 —

1774. — 31 —

1787. — 64 — qui font 160.000 douzaines de paires de gants

1806. — 50 —

1810. On commence à faire coudre les gants à la campagne, par économie (commencement de la crise gantière).

1816. Il ne reste plus que 150 ouvriers gagnant 1 fr. 50 de salaire ; 2.000 femmes cousent les gants pour 30 centimes de salaire journalier.

1817. 120 ouvriers à 1 fr. 25 et 1.500 couturières à 20 centimes.

1840. Les traités de commerce permettent un relèvement appréciable de l'industrie des gants.

1840-1844. Relèvement de l'industrie grâce à la découverte de Xavier Jouvin.

1844. Mort de Xavier Jouvin.

1851. Il se fait 400.000 douzaines de paires de gants.

1859. Il y a à Grenoble 1.400 coupeurs et 20.000 ouvrières.

1869. 2.000 coupeurs et 30.000 ouvrières.

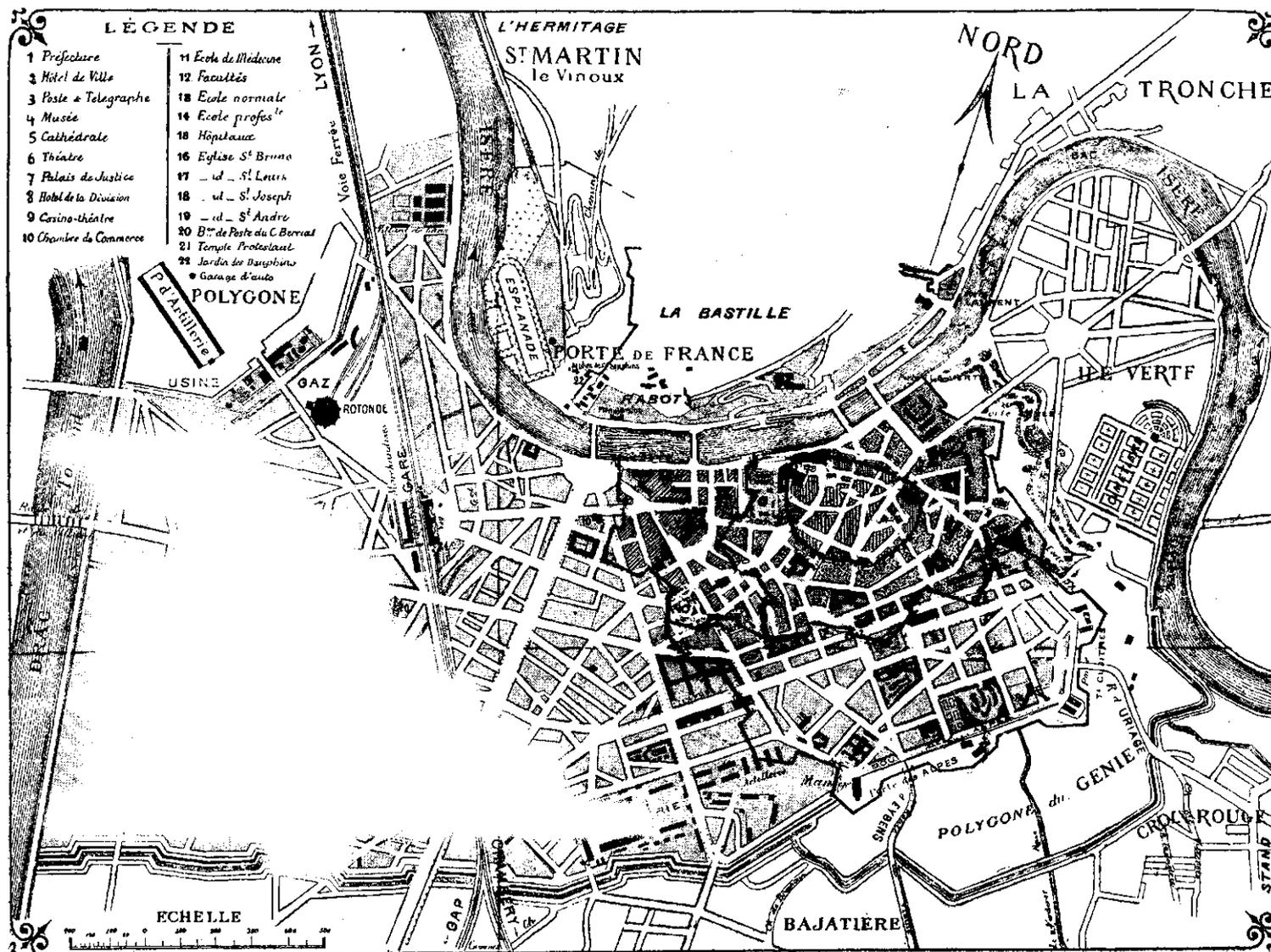
1911. Production : 1.000.000 de douzaines de paires, 3.500 ouvriers coupeurs, 40.000 personnes occupées par l'industrie, dont 16.000 à Grenoble, 600 ouvriers mégissiers, 700 ouvriers employés à la fabrication des boutons ; un gant passe par 70 mains avant d'arriver au vendeur.

Créqui, devinrent des quartiers à la mode et des plus vivants, comme tout le terrain, entre le Drac et la ville fermée, étaient des terrains sans valeur pour la culture, ils furent pris très rapidement comme terrains de construction. Et bientôt, pour que Grenoble restât la forteresse avancée, le camp retranché, dressé contre l'Italie, les quartiers du Drac furent fermés par une enceinte de remparts qui continua, jusqu'au torrent endi-

sions, que les richesses d'art du pays parent encore de bijoux d'autant plus précieux qu'ils commémorent, à peu près tous, des souvenirs historiques chers aux Dauphinois, aux Français et à tous les hommes de progrès et de pensée.

**

Ainsi, aux premières heures de sa vie urbaine, Grenoble



LES ENCEINTES SUCCESSIVES DE GRENOBLE

La plus petite, figurée par un ovale fermé d'un trait engrelé, est l'enceinte gallo-romaine (IV^e-XVI^e siècles). — Celle qui lui est immédiatement extérieure est l'enceinte Lesdiguières (XVII^e siècle). — A l'ouest de cette dernière est l'agrandissement Créqui (XVII^e siècle). — Au sud, l'enceinte Haxo, qui va du mur de Créqui au mur de Lesdiguières vers l'Île-Verte. — Enfin l'enceinte actuelle va du Drac à l'Isère, en entourant le polygone du Génie.

gué, le front sud de l'enceinte Haxo. Telle est la ville que nous voyons aujourd'hui.

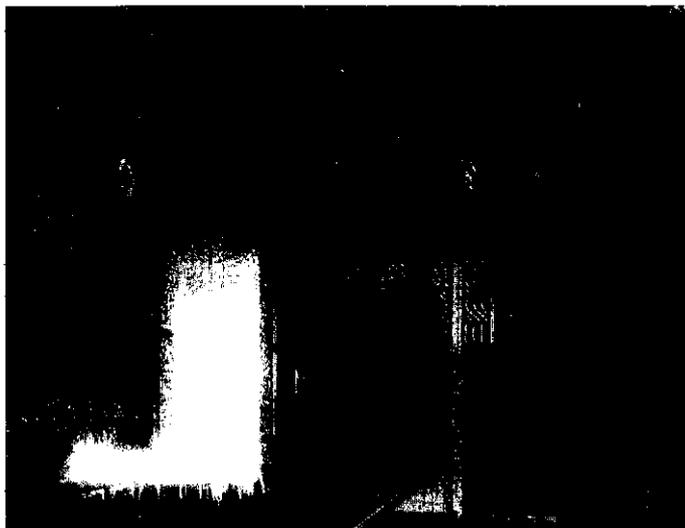
Elle continue à évoluer et s'augmente de mille ressources; mille causes nouvelles de prospérité, jusque-là ignorées, se font jour : ses Universités, qui datent du Moyen Age, ont pris un tour moderne dans leurs méthodes, leur enseignement et les buts qu'elles poursuivent¹. Elles forment des électriciens, des chimistes, des ingénieurs pour la houille blanche, pour les fabriques de papier. Son Musée, sa Bibliothèque sont parmi les plus riches de nos provinces. Enfin, le développement du tourisme en a fait un centre incomparable d'excur-

n'était qu'une auberge sur la route, un pont sur l'Isère — le seul pont praticable pour qui va en Italie ou qui en vient. — C'était une bourgade peu sûre, que le Drac devait, selon le proverbe dauphinois, mettre, tôt ou tard, « en savon ». Dans sa muraille romaine, elle était insalubre, incommode, inhospitalière; elle végétait. Ses évêques et ses comtes lui permettaient quelque liberté, mais elle vivait pauvrement de ses fabriques de cartes et de gants. Puis, administrée par nos Dauphins français, elle fut la station des armées royales qui allaient en Italie conquérir le pays fabuleux de l'or et du soleil. Hélas! il ne lui en revint que déboires et malheurs.

Puis vinrent les temps de prospérité des Lesdiguières et des Créqui, et son corset de pierres se dresse à l'est, vers l'Île-

¹ En 1896, Grenoble comptait 300 étudiants dans ses Facultés; en 1908, elle en comptait 1,257, dont 531 étrangers pour 726 Français.

Verte, et constitue encore sa muraille actuelle, qui va jusqu'à la rivière et la franchit. L'enceinte Créqui augmente peu après son domaine vers l'ouest et porte son rempart là où il était encore en 1833. En 1840, Haxo double sa superficie, en reportant sa muraille au sud, là où elle est maintenant, et, enfin, sous la vertigineuse poussée de sève de ces dernières



GRENOBLE : PALAIS DE JUSTICE
(Ancienne Chambre de la Cour des comptes)

années, la ville atteint le Drac, qu'un pont franchit¹, et par lequel la vie s'épandra plus au loin, projetant les tentacules de ses quartiers neufs sur la route de Sassenage, comme vers le sud ses maisons borderont la route du Pont-de-Claix. Les villes modernes sont des plantes dont les radicules vont au loin, au-devant des ressources convoitées qu'apportent les voyageurs pour lesquels se pressent les hôtelleries, les cabarets et les marchands d'essence et de pneus, de chapeaux, de chaussures et de tabac.

La morale de l'agrandissement de Grenoble est donc qu'à chaque fois qu'on a fermé le champ de son expansion dans un tracé rigoureux, chaque fois son activité s'est manifestée en contre-sens de ce projet et la fièvre de croissance a poussé des nouveaux quartiers de la ville là où on ne doutait pas qu'il n'était impossible et fou de les voir se développer.

* !

**

Telle est la destinée des projets de voirie et des enceintes militaires. L'étude de M. Blanchard est d'un intérêt si continu et si puissant, qu'il faut regretter ne pas la voir réimprimée et répandue dans le grand public des visiteurs de Grenoble, auquel elle serait d'autant plus utile et plus agréable, qu'on pourrait l'enrichir de plans à plus grande échelle et d'une lecture plus aisée que ceux dont cette étude est illustrée.

F. FRANÇON.

SYNDICAT DES MAITRES-SERRURIERS DE LYON ET DE LA RÉGION

A la suite de la distribution des prix du concours entre apprentis serruriers, dont la *Construction Lyonnaise* a rendu compte dans son dernier numéro, et au cours de laquelle le

¹ Le premier pont sur le Drac fut construit en 1826, par une Société qui obtint le privilège du péage pour 101 ans.

secrétaire général, M. Vigneron, avait exposé ses vues sur les moyens d'assurer un apprentissage régulier et efficace, le Syndicat des Maîtres Serruriers de Lyon et de la région a étudié un projet de règlement et de contrat d'apprentissage, qu'il a adopté dans sa séance du 20 août et dont voici les termes :

PROJET DE RÈGLEMENT D'APPRENTISSAGE

Article premier. — Pour être admis comme apprentis serruriers, les enfants doivent avoir treize ans révolus.

Article 2. — La durée de l'apprentissage est de trois ans.

Article 3. — Trois mois après l'entrée de l'enfant en apprentissage (ces trois mois considérés comme période d'essai), si le patron ne juge pas les dispositions de l'apprenti suffisantes, ou si l'enfant ne se reconnaît pas d'aptitudes pour la profession, les parties auront la faculté de se dégager sans qu'aucune d'elles puisse prétendre à une indemnité.

Au contraire, si le patron accepte définitivement de se charger de l'éducation professionnelle de l'enfant qui y consent, le présent règlement lu, approuvé et signé par le chef de l'établissement, l'apprenti et les parents, tuteurs ou représentants de l'enfant, constituera un engagement régulier entre les parties.

Article 4. — Un dédit de 200 francs sera dû par la partie qui ne remplira pas les clauses du contrat.

Article 5. — Les apprentis seront tenus, à l'expiration de leur troisième année d'apprentissage, de fournir une période égale aux absences pour cause de maladie ou autres, si le patron le juge utile.

Article 6. — L'apprenti pourra être employé à faire le nettoyage de l'atelier, les courses nécessaires sans qu'il puisse de ce chef élever aucune réclamation, à condition que le temps pris pour ces nettoyages et courses, n'excède pas une moyenne de douze heures par semaine.

Article 7. — Une gratification n'impliquant aucun droit de quotité est accordée à titre de récompense aux apprentis ; elle est laissée à l'appréciation du patron, le tarif progressif ci-dessous n'étant donné qu'à titre d'indication moyenne :

Les 3 premiers mois (période d'essai),	néant
Du 4 ^e au 6 ^e mois,	0,50 par jour.
Du 7 ^e au 12 ^e —	0,75 —
Du 13 ^e au 18 ^e —	1 » —
Du 19 ^e au 24 ^e —	1 25 —
Du 25 ^e au 30 ^e —	1,50 —
Du 31 ^e au 36 ^e —	2 » —

Après ces trois années, l'apprenti sera considéré comme perfectionnant et payé suivant sa valeur.

Article 8. — En garantie du dédit stipulé par l'article 4, le patron exercera une retenue de la moitié des gratifications accordées jusqu'à concurrence de la somme de 200 francs qui sera restituée aux ayants-droit à la fin de leur apprentissage.

Il sera tenu par le patron un relevé détaillé mentionnant toutes les gratifications remises et les retenues opérées.

Article 9. — En cas de décès de l'apprenti les sommes retenues resteront acquises au patron. En cas de décès ou cessation de commerce du patron, les sommes retenues seront remises à l'apprenti.

Article 10. — Le patron s'engage à faire inscrire l'apprenti au Syndicat des Maîtres serruriers de Lyon et de la Région dès la signature du contrat, et le jeune homme sera tenu de se présenter à tous les concours organisés par le Syndicat.

Article 11. — Les apprentis qui se rendraient coupables de paresse, grossièretés ou mauvaise conduite, ou qui seraient reconnus incapables pourront être renvoyés après avis motivé aux parents, tuteurs ou représentants.

Dans ce cas, le montant des retenues opéré sur les gratifications en garantie du dédit et conformément à l'article 8 restera acquis au patron.

En cas de préjudice matériel volontairement causé par l'apprenti, les répondants pourront être rendus responsables du dommage.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Les soussignés, après avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, s'engagent à en respecter toutes les clauses et conditions :

Nom du Patron

Adresse

Nom de l'apprenti

Adresse

Date de naissance

Date d'entrée en apprentissage

Date de la signature du contrat

Nom des parents ou tuteurs

Adresse

Fait et signé en double exemplaire

A Lyon, le

Signature du patron,

Signature de l'apprenti,

Signatures des parents ou tuteurs,

CONCOURS

VICHY

ARCHITECTE-VOYER

Un concours est ouvert pour le poste d'architecte-voyer, directeur des usines et travaux municipaux, entre tous les architectes et ingénieurs français qui justifieront de capacités professionnelles suffisantes.

Les candidats devront présenter toutes références à cet effet, et la liste des concurrents admis à concourir sera arrêtée par la Municipalité, avant le 15 septembre prochain.

Le traitement de début est fixé à 5.000 francs.

La date du concours, qui aura lieu à Vichy, est fixée au 15 octobre prochain.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — La ville de Cannes étudie l'agrandissement de l'hôtel des postes. — La construction d'une école de filles a été décidée à Bar-sur-Loup. — Une somme de 75.000 francs est affectée à l'établissement d'un bureau d'octroi à Vallauris.

ARDECHE. — Le Conseil municipal de Privas a décidé l'installation d'un système de chauffage dans les bâtiments du collège.

DOUBS. — La transformation du couvent en école à Seloncourt coûtera 157.000 francs.

HAUTE-LOIRE. — Une enquête est ouverte à la mairie sur le projet de construction d'un groupe scolaire et l'établissement de deux nouvelles avenues à Tence.

ISÈRE. — La Municipalité de Pont-en-Royans met à l'étude la construction de water-closets, place du Pont-Piquart.

LOIRE. — Le Conseil municipal de Sury-le-Comtal a délibéré sur un projet d'alimentation en eau potable. Le projet d'adduction d'eau par élévation est adopté en principe. La Commission des travaux est chargée de l'étude.

LOIRE. — La construction d'un hôtel des postes est décidée à Roanne.

VAR. — Un projet de transformation du bureau de poste vient d'être soumis au Maire du Pradet. — A Agay, sont déclarés d'utilité publique les travaux de rectification de la route nationale n° 7 et de reconstruction du pont sur la rivière d'Agay, aux abords de la station d'Agay, dans le département du Var. La dépense est évaluée à 109.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 17 septembre 1912, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures et demie, par-devant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n° 1, d'une parcelle de terrain, située rues Creuzet et Dumoulin, masse n° 257, à la Guillotière.

Surface : 1.185 mètres carrés.

Mise à prix : 85.320 francs, soit 72 francs le mètre carré. Prix payable un quart au comptant, le reste dans les dix ans.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

La Revue Polytechnique.

Bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève. — Organe officiel de la Fédération

des Sociétés d'Anciens Elèves des Ecoles techniques de la Suisse occidentale. Paraissant à Genève, le 10 et le 25 de chaque mois. — Prix du numéro : Suisse, 25 centimes ; Etranger, 30 centimes. — Administration : 11, rue de la Dôle, maison Atar, Genève.

SOMMAIRE : Construction : les Constructions en bois à l'étranger (ill.), Aug. Gorgemont, arch. — A l'atelier et au laboratoire : l'Acier au titane, G.-F. Springer. — Horlogerie : l'Horlogerie suisse. — Nouveautés techniques : Enduit protecteur pour surfaces métalliques entrant en contact avec l'eau de mer, D^r A. Ferla. — Réducteurs de vitesse globoides, Em. Gaulard, ing. — Hydraulique : la Vente d'énergie électrique à l'étranger et la loi fédérale sur l'utilisation des forces motrices hydrauliques, H. Maurer, ing. — Industrie : les Produits techniques en caoutchouc, Louis Tiersot. — Procédé de fabrication de la soie artificielle au collodion, Félix Wislicki. — Expositions : Exposition nationale suisse à Berne, 1914. — Sociétés techniques : Derniers brevets. — Registre du Commerce. — Marchés immobiliers. — Revue financière, J. C. — Offres et demandes de places. — Autorisations de construire.

Distinctions honorifiques.

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national du Mérite agricole : Commandeur, M. SERPOLLET, entrepreneur de travaux publics à Seyssel (Haute-Savoie) ; Chevaliers, MM. DUBOIS, entrepreneur de plomberie, au Puy ; SAPPIN DES RAYNAUD, architecte à Montluçon.

Emploi des matériaux français à Tétouan.

M. Lucciardi, Consul chargé du Vice-Consulat de France à Tétouan (Maroc) signale dans un rapport sur le mouvement commercial de la ville de sa résidence en 1911, qu'il y aura, d'ici peu de temps, sur cette place, un grand besoin de tous matériaux de construction : fers, ciments, plâtres, carreaux, chaux hydrauliques, bois de construction, etc. Il est en effet certain que le jour, très prochain, où la situation du pays changera, où la population européenne augmentera, il faudra construire en ville de nouveaux immeubles, car les habitations font déjà défaut. Il y a donc là un débouché intéressant pour nos matériaux de construction.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 17 au 24 Août 1912

Rue de la République, 83. Loge de concierge. Propr., M. Simon, rue Président-Carnot, 10. Arch., M. Rostagnat, rue de la République, 83.

Rue Gensoul. Maison. Propr., Société coopérative d'habitations à bon marché du Parc Chaussagne. Arch., MM. Revol et Rigard, rue Ferrandière, 31.

Quai de Serin, 1. Maison. Propr., MM. Gillet et fils, quai de Serin, 9. Arch., M. Germain, rue Rabelais, 10.

Rue Claudia, 8. Maison. Propr., M. Chatel, avenue Félix-Faure, 179. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Chemin de la Demi-Lune, 143. Hangar. Propr., M. Colliard, y demeurant.

Chemin de la Duchère. Annexe. Propr., M. Font, rue Transversale, 17. Arch., M. Decœur, cours Lafayette, 11.

Rue Saint-Maurice, 7. Bâtiment. Propr., Société des Etablissements Lumière et Jouglu, y demeurant.

Rue Rossan, 12. Hangar. Propr., Guironnet, y demeurant. Entrepr., M. Nauche, rue de l'Abondance, 9.

Quartier de la Part-Dieu. Annexes et hangar. Propr., L'Etat, représenté par le Chef du Génie.

Avenue Berthelot, 232. Annexe. Propr., Compagnie des Chemins de fer du Sud, y demeurant. Entrepr., M. Marvier, route d'Heyrieu, 138.

Chemin de Gerland, angle de l'impasse Gerland. Hangar. Propr., M. Lyonnet, y demeurant. Arch., M. Escoffier, rue Molière, 80.

Chemin du Moulin-à-Vent, à Gerland. Hangar. Propr., M. Barral, chemin de Vénissieux, 136.

Chemin du Pré-Gaudry, 1. Bâtiment. Propr., MM. Dérobert et C^{ie}, y demeurant.

Chemindu Moulin-à-Vent, 43. Hangar. Prop., M. Meunier, y demeurant.

Cours Gambetta, 185. Bâtiment. Propr., M. Girin, rue Rossan, 15. Avenue de Noailles, 7. Maison. Propr., M. le Dr Pont, rue Président-Carnot, 9. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Route d'Heyrieu, 41. Hangar. Prop., M. Perrin, impasse des Quatre-Maisons.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	220 »	225 »
— en planche rouge	260 »	265 »
— — jaune	220 »	220 »
Étain Banks en lingots	570 »	575 »
— Billiton et détroits en lingots	550 »	560 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	59 »	60 »
— ouvert : tuyaux et feuilles	61 »	62 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	70 »	72 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	» »
— laminé	360 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50 »
Fer à double T. AO	23 50 »	24 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50 »

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 22 août. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois divers. 153 mc. de chêne en plateaux, Adjud., M. Gindre, à Lyon. — 200 mc. de chêne en planches. Adjud., M. Brochet, à Dôle (Jura). — 450 chênes en brins. Adjud., M. Pouillard, à Bonnefontaine (Jura). — 25 mc. de hêtre en plateaux. Adjud., M. Métyer, à Niort (Deux-Sèvres). — 6 mc. 500 d'orme en plateaux. Adjud., M. Dispagne, à Saint-Marthory (Haute-Garonne). — 6 mc. 500 d'orme en plateaux et 1:050 mc. de peuplier en planches. Adjud., M. Verchère, à Charlieu (Loire).

Alpes-Maritimes. — 18 août. — *Mairie de Fontan.* — Travaux à exécuter à l'église et au presbytère. Montant, 2.287 fr. Non adjugé.

Alpes-Maritimes. — 22 août. — *Mairie de Menton.* — Fourniture de blocs d'enrochement. Montant, 15.000 fr. Adjud., M. Vincent Acquarone, à Menton, prix du devis.

Bouches-du-Rhône. — 10 août. — *Mairie d'Arles.* — Service du génie. Construction à forfait d'un stand de 200 mètres n° 1 au champ de manoeuvres d'Arles. 1^{er} lot. Terrassements, transports, maçonnerie, pavages, dallages, couvertures. Adjud., M. F. Chevalier, à Arles, au prix de 44.490 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, serrurerie, charpente, menuiserie, zinguerie, peinture et vitrerie. Adjud., M. G. Rech, à Marseille, au prix de 9.500 fr.

Côte-d'Or. — 22 août. — *Sous-préfecture de Semur.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Posanges. Etablissement de fontaines publiques. Montant, 26.000 fr. Soumissionnaire : M. Quanquin, 2 p. 100. — Adjud., M. Blandin, à Vitteaux, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Gisse-sous-Flavigny. Etablissement de fontaines publiques. Montant, 16.603 fr. 77. Soumissionnaires : M. N. Daldagan, 7 p. 100 d'augmentation. — M. L. Simon, 3 p. 100. — Adjud., M. Eugène Meurgey, à Blaisy-Bas, 9 p. 100 de rabais.

Gard. — 18 août. — *Mairie de Notre-Dame-de-la-Rouvière.* — Travaux pour l'alimentation du village en eau potable. Montant, 20.000 fr. Non adjugé.

Haute-Savoie. — 11 août. — *Mairie de Chevaline.* — Construction d'un préau et d'annexes aux bâtiments scolaires. Montant, 4.383 fr. Adjud., M. Lucien Démaison, à Doussard, 7 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 22 août. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Franciens. Réparations au clocher et à l'église. Montant, 5.600 fr. Soumissionnaire : M. J. Morel, 5 p. 100. — Adjud., M. Emile Comole, à Frangy, 6 p. 100 de rabais.

Isère. — 17 août. — *Mairie de Grenoble.* — Réadjudication des travaux tendant à l'augmentation des eaux des sources de Rochefort. Montant, 255.000 fr. Soumissionnaires : MM. Berthe, 20 p. 100. — Bruxelles, 18 p. 100. — Chapon frères, 20 p. 100. — Couvert frères, 20 p. 100. — Debernardy, 14 p. 100. — Dumas, 15 p. 100. — Laffly, 5 p. 100. — Martin, 20 p. 100. — Serratrice, 20 p. 100. — Adjud., M. Fayolle, à Grenoble, 20,10 p. 100 de rabais.

Isère. — 25 août. — *Mairie d'Izeaux.* — Adduction d'eau. Montant, 59.611 fr. 50. Soumissionnaires : MM. E. Gire, Bernard-Fioretta, D. Debernardy, prix du devis. — MM. C. Debernardy, 1 p. 100. — J. Gonnon, 1 p. 100. — Société des Travaux en ciment de Grenoble, 2 p. 100. — MM. Demengeon frères, 3 p. 100. — Couvert frères, 6 p. 100. — Adjud., M. Joseph Trabbia, à Moirans, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 19 août. — *Mairie de Gigny-sur-Saône.* — Fourniture de 285 mètres de calcaire cassé nécessaires au rechargement des chemins vicinaux ordinaires n°s 5 et 8, à Gigny et à Léperrière. Montant, 2.190 fr. Adjud., M. Auguste Limonest, à Laives, prix du devis.

Savoie. — 22 août. — *Mairie de Brides-les-Bains.* — Construction d'un cimetière. Montant, 18.687 fr. 75. Soumissionnaires : M. Chamonat, prix du devis. — MM. M. Perriolat, 1 p. 100. — J. Becchia, 1 p. 100. — A. Bergeri,

2 p. 100. — Adjud., M. Philippe Camosso, à Moûtiers, 3 p. 100 de rabais.

Savoie. — 20 août. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Travaux à exécuter sur devis dans la place de Chambéry pour l'amélioration de la route du Pas-du-Roc, à Saint-Martin-la-Porte (Savoie). Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : M. F. Gay, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. F. Magnin, 5 p. 100. — F. Dompnier, 5,50 p. 100. — V. Magnin, 9 p. 100. — Adjud., M. Charles Croset, à Aiguebelle, 12 p. 100 de rabais.

Savoie. — 24 août. — *Préfecture.* — Fourniture du mobilier scolaire du Bourget-du-Lac. Montant, 2.100 fr. Soumissionnaires : MM. A. Quenard, B. Dégrange, C. Loridon, prix du devis. — Adjud., M. François Be'emps, à Chambéry, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 10 septembre, 2 h. — *Mairie d'Amplepuis.* — Construction d'une école mixte au hameau d'Huissel. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 11.267 fr. 17. Cautionnement, 375 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, serrurerie et plâtrerie-peinture. Montant, 8.664 fr. 21. Cautionnement, 285 fr. Auteur du projet, M. Gueydon, géomètre à Amplepuis. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'auteur du projet.

Rhône. — Mardi 24 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Restauration des toitures de l'aile sud de l'Hôtel de Ville. — 1^{er} lot. Maçonnerie, ciment et pierre de taille. Montant des travaux prévus, 9.660 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant des travaux prévus, 19.121 fr. 29. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture. Montant des travaux prévus, 54.624 fr. 62. Cautionnement, 3.000 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Vendredi 6 septembre. — *Mairie de Nantua.* — Adjudication restreinte. Construction d'un hôpital. — 4^e lot. Menuiserie. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Lundi 23 septembre, 11 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 37, de Nice à Monaco (7^e lot). Construction entre la place de la Fontaine, à Eze (extrémité du 3^e lot) et le quartier de Barnessa (origine du 4^e lot), sur 2.127 m. 16. Montant, 212.970 fr. 74. A valoir, 27.029 fr. 26. Total, 240.000 fr. Cautionnement, 7.000 fr. — Renseignements à la préfecture.

Ardèche. — Dimanche 15 septembre, 1 h. — *Mairie de Saint-Symphorien-de-Mahun.* — Adduction et distribution d'eau au chef-lieu. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'ingénieur des ponts et chaussées de Tournon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'ingénieur des ponts et chaussées de Tournon.

Ardèche. — Vendredi 20 septembre, 10 h. — *Mairie de Privas.* — Aménagements divers au collège de Privas. Auteur du projet, M. Jamme, architecte à Privas. — 1^{er} lot. Démolitions, maçonneries, gros fers, charpente, couverture, etc. Montant, 49.731 fr. 03. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 24.715 fr. 92. Cautionnement, 1.250 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 10.965 fr. 84. Cautionnement, 550 fr. — 4^e lot. Carrelages, cheminées, etc. Montant, 17.725 fr. 09. Cautionnement, 900 fr. — 5^e lot. Zinguerie, vitrerie. Montant, 5.135 fr. 51. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 19 septembre, 3 h. — *Préfecture.* — Construction d'un hospice à Cabannes. Montant, 9.520 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Dumaine, agent voyer, à Orgon, auteur du projet. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de Saint-Cannat.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 2 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Assainissement et amélioration de la distribution d'eau de la ville d'Aix (projet A). Prise, filtres et réservoir. Montant, 634.990 fr. 40. A valoir, 35.009 fr. 60. Total, 670.000 fr. Cautionnement, 30.000 fr. Frais, 8.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Gerin, agent voyer en chef du département. — Renseignements à la préfecture.

Doubs. — Jeudi 19 septembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Lots supplémentaires, 7^e lot. Badevel. Projet de réparations à la mairie. Montant, 6.060 fr. 26. Cautionnement, 205 fr. — 8^e lot. Etupes. Captage de source, établissement de conduites, construction de lavoirs et d'abreuvoirs, Montant, 25.012 fr. 32. Cautionnement, 840 fr. Auteur des deux projets ci-dessus, M. Réess, architecte à Montbéliard. — 9^e lot. Goumois. Projet d'adduction et de distribution d'eau (1^{er} lot). Montant, 15.424 fr. 75. Cautionnement, 600 fr. — 10^e lot. Goumois. Projet d'adduction et de distribution d'eau (2^e lot). Construction de deux réservoirs en ciment armé. Montant, 4.431 fr. 79. Cautionnement, 150 fr. Auteur des deux projets ci-dessus, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Samedi 21 septembre, 11 h. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Baume-les-Dames. Montant, 87.711 fr. 04. A valoir, 3.000 fr. Total, 90.711 fr. 04. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'Architecte départemental à la préfecture.

Drôme. — Dimanche 8 septembre, 2 h. — *Mairie de Jonchères.* — Adduction d'eau potable pour l'alimentation du village de Jonchères. Montant, 5.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 8 septembre, 2 h. — *Mairie de Salettes.* — Construction d'une maison d'école mixte au village de Naugezin. Montant,

12.550 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. P. Verdier, architecte départemental. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Haute-Savoie. — Lundi 16 septembre, 10 h. — *Mairie d'Evian-les-Bains.* — Réparations à la maison Folliet. Montant, 1.769 fr. 40. Cautionnement, 176 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. P. Grivel, architecte auteur du projet. — Les paquets pourront être déposés à la mairie jusqu'au samedi 14 septembre 1912, à 5 heures du soir. Passé ces jour et heure, aucune soumission ne sera reçue. — Renseignements à la mairie.

Mérault. — Dimanche 8 septembre, 3 h. — *Mairie de Saint-Jean-de-Védas.* — Construction d'une garderie enfantine. Montant, 4.780 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 22 septembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Chantesse.* — Construction : 1° du chemin vicinal ordinaire n° 1 entre le village de Chantesse et la route nationale n° 92, sur 694 mètres ; 2° du chemin vicinal ordinaire n° 2 entre la route nationale n° 92 et le hameau de Linage, sur 1.407 m. 85 ; 3° du prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 8 entre le hameau de Linage et la limite de l'Albeuc, sur 268 m. 40. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 520 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer de l'arrondissement de Saint-Marcellin. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer de canton, à Tullins.

Jura. — Jeudi 19 septembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Syndicat agricole départemental du Jura. Construction de la Maison des Mutualités. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, au secrétariat de la préfecture, le mercredi 18 septembre 1912, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 28 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Travaux d'amélioration du bas-port de Tournus. Montant, 6.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par M. Armand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lyon, 9, rue Grôlée. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, place de l'Obélisque, 5, à Chalon-sur-Saône.

Savoie. — Jeudi 12 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux : 1° construction d'une école de filles et maternelle à Confians. Montant, 48.147 fr. 03. A valoir, 2.400 fr. Honoraires, 2.527 fr. 35. Total, 53.074 fr. 38. Cautionnement, 2.400 fr. Frais, 596 fr. — 2° Construction d'une école mixte au hameau du Radier. Montant, 17.719 fr. 76. A valoir, 900 fr. Honoraires, 950 fr. 99. Total, 19.570 fr. 75. Cautionnement, 880 fr. Frais, 290 fr. — 3° Aménagement d'une école mixte au hameau de Farette. Montant, 5.585 fr. 11. A valoir, 300 fr. Honoraires, 294 fr. 25. Total, 6.179 fr. 30. Cautionnement, 280 fr. Frais, 125 fr. — Visa par M. Belat, architecte, à Albertville, huit jours avant l'adjudication. — Dépôt des soumissions avant le 10 septembre, 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 23 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Commune de Montgirod. — 1^{er} lot. Etablissement de conduites d'eau pour l'irrigation et l'alimentation de la montagne communale. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 290 fr. — 2^e lot. Construction de halles pastorales à la montagne communale. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 160 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bochet, agent voyer en retraite, à Villette, auteur des projets. — Les soumissions seront envoyées par lettre recommandée au sous-préfet ou déposées dans une boîte spéciale à la sous-préfecture, le samedi 21 septembre, avant 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Demande jusqu'au 15 septembre, 6 h. — *Isle-sur-Sorgue.* Adjudication restreinte. Syndicat des canaux de Cabedan-neuf, de l'Isle et de Carpentras. Travaux d'entretien du canal pendant les années 1913, 1914 et 1915. — 1^{er} lot. Compris entre la prise en Durance et la prise du canal de plan oriental, aux Taillades. Montant annuel, 8.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 2^e lot. Compris entre la prise du canal de plan oriental, aux Taillades, et la prise du canal de l'Isle, à Lagnes. Montant annuel, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Les entrepreneurs qui désirent prendre part à cette adjudication devront en adresser la demande à M. Fenouil, directeur du canal, à Carpentras, jusqu'au 15 septembre, à 6 heures du soir, terme de rigueur. — Renseignements dans les bureaux du Syndicat du canal de Carpentras, place Saint-Jean, à Carpentras.

SPECTACLES

OLYMPIA-MUSIC-HALL Les prodigieux numéros qui ont débuté hier et ont obtenu un triomphal succès font du spectacle de l'Olympia le plus beau programme de Music-Hall actuel, autant par la diversité des numéros que par l'importance des attractions. Aussi, y aura-t-il foule pour applaudir les Poppescu ; le professeur Maletzky ; les Fredouys ; Miss Riogo et Munich. Tout le monde voudra entendre Delril, le beau chanteur. Instants d'exubérante gaieté avec les Régents, fantaisistes militaires ; Bérardy, Portugé, etc. — Demain, dernière matinée, même spectacle que le soir.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. RAY.

Lyon. — Imprimerie A. RAY, 4, rue Gentil. — 68254

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 79

**Fournisseurs
de la Construction**

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuiaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 10. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Vilette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Waltham) d'après calques à l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON Téléphone. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEAU

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone : 25.51
25.52

Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing^r

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.70

Renseignements
et
Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON